



## COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion télématique du 3 MAI 2019

### PROCÈS-VERBAL N° 36

**Participant :** Alain Flament, Gilbert Leu, Jean Boquet, Lionel Chandelier,

#### 1. Objet : Demi-Finales Coupe de Normandie Crédit Agricole U18

La Commission,

Prenant acte du tirage effectué, en présence des clubs, le 16 avril 2019 au siège de la Ligue à Caen

Prenant connaissance du résultat des quarts de finale fixe ainsi le calendrier des demi-finales :

- LE HAVRE AC / FUSC BOISGUILLAUME le MERCREDI 8 MAI 2019 à 15 HEURES au stade du Havre

- SM CAEN / US QUEVILLY RM le MERCREDI 8 MAI 2019 à 15 HEURES, au stade de Venoix à Caen

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux et conformément à l'article 18 du règlement de l'épreuve le d'appel est ramené à 2 jours**

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Lionel Chandelier